



#352
Janvier
2026

PALAJA

en bref...



www.mairie-palaja.fr

SOMMAIRE

03 ÉDITO

04 VIE MUNICIPALE

12 ASSOCIATIONS



L'édito du Maire

Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'ensemble du conseil municipal, de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année : des vœux de bonheur, de réussite et, plus que tout, de santé pour vous et vos proches.



Nous vous donnons rendez-vous mardi 13 janvier 2026 à 18h30, à la salle polyvalente, pour la cérémonie des vœux à la population. Comme chaque année, ce moment privilégié nous permettra de revenir ensemble sur l'année écoulée et de partager un verre autour de produits régionaux.

Plutôt qu'une liste détaillée des actions menées en 2025, je souhaite souligner le plaisir que j'ai, chaque jour, à venir à votre rencontre : échanger, entendre vos attentes, parfois vos remarques, et construire avec vous des réponses adaptées à tous, des plus jeunes aux seniors. Voir notre village paisible, soigné et agréable à vivre est pour nous la plus belle des récompenses.

2026 sera une année importante pour toutes les communes de France avec les élections municipales. Dans ce contexte d'obligation de réserve, je ne peux que vous inviter à participer largement aux scrutins des 15 et 22 mars prochains.

Bien à vous,
Le maire,
Thierry LECINA

Cérémonie des vœux

Monsieur le maire et son conseil municipal vous convient à la cérémonie des vœux suivie d'un cocktail :

Le mardi 13 janvier 2026 à 18h30 à la salle polyvalente



Conseil municipal du 9 novembre

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

1. Approbation du Procès-verbal du 14 octobre 2025

2. Finances locales

2.1. Subvention exceptionnelle à l'association « Alai'cllic Objectif Roullenois »

A eu lieu en mairie, la projection du film historique « la fin du Maquis de Trassanel » qui retrace un épisode marquant de la Résistance dans le Cabardès en 1944 et rend hommage aux maquisards, film réalisé dans le but de développer le devoir de mémoire et la transmission auprès de la population.

Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 200 €.

2.2. Acquisition immeuble « SCI EVS » cadastré section BB n°87 : souscription d'un emprunt pour le financement

Suite à la consultation de 3 établissements bancaires, le crédit agricole, la caisse d'épargne et la banque postale concernant un emprunt répondant aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux : fixe

Le conseil municipal propose de retenir l'offre la mieux-disante de la Caisse épargne proposant un crédit sur 10 ans au taux de 3,32 %, à échéance constante.

2.3. Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière : appel à projet 2026

Dans le cadre du projet « partageons une route plus sûre » mené depuis 2021, il est prévu le 28 mai 2026 une sortie vélo sur voies vertes (Gruissan – Narbonne Plage – Saint Pierre la Mer) pour les élèves des classes de CM2 et CM1/CM2.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 000 € (Déplacement en car / location camion).

Une subvention de 500 € est sollicitée au titre du P.D.A.S.R 2026.

3. Urbanisme

3.1. Rétrocession les lots voirie / bassin de rétention du lotissement « Le clos des Genêts »

Le conseil municipal vote pour la rétrocession des voies et bassin de rétention du Lotissement « Le clos des Genêts », dont le promoteur est la société ANGELOTTI.

3.2. Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée n°3

VU le code général des collectivités territoriales ;
 VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et L.153-48 ;
 VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15 avril 2013 ;
 VU l'arrêté du maire en date du 8 décembre 2025 engageant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU,
 VU le dossier notifié le 8 décembre 2025 aux personnes publiques associées ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification simplifiée n°3 du PLU, est prêt à être mis à la disposition du public ;

Ce projet de modification consistant à créer un secteur UBd au-dessus de la mairie, destiné exclusivement à accueillir des professions médicales, paramédicales et pharmacie impliquant la modification de certains points du règlement.

Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU au public :

- L'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Palaja, pour une durée de 1 mois, du 22 décembre 2025 au 23 janvier 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Palaja
- Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de Palaja et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante urbanis@mairie-palaja.fr

PRÉCISE qu'à l'issue de la mise à disposition, le registre de la consultation portant sur la modification simplifiée sera clos et signé par le maire. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil municipal, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

4. Commande publique

4.1. Rénovation énergétique des écoles : lot 5 Serclim // Avenant n°1

Il est décidé de climatiser la partie garderie du restaurant scolaire pour un montant de 7 374 € HT.

4.2. Pôle médical : attribution marché de maîtrise œuvre pour VRD / permis d'aménager

VU la décision n°2024.18 en date du 17 décembre 2024 relative à l'attribution de la mission partielle de maîtrise œuvre pour une étude faisabilité pour l'aménagement d'un pôle médical ;

VU la délibération municipale n°2025/42 en date du 25 juin 2025 portant sur la cession du lot 1 pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une pharmacie ;

Le conseil municipal décide d'aménager le reste de la parcelle BC206 en vue de réaliser un pôle médical dans le cadre d'un permis d'aménager et de confier la réalisation des aménagements, terrassements et la viabilisation de la parcelle communale à un bureau d'études VRD, Plug'Architecture et Opale pour un montant de 24 719,39 € HT.

5. Personnel communal

5.1. Modification du tableau des effectifs

Il convient :

- De supprimer un emploi «adjoint technique principal 2ème classe» à temps non complet 25.00h/35h.
- De supprimer un emploi « adjoint technique principal 1ère classe » à temps non complet 25.00h/35h
- De créer un emploi « rédacteur » à temps complet.
- De créer un emploi « technicien principal de 1ère classe ».
- De créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe.

Labellisation ville prudente

Le 18 novembre dernier, à l'occasion du Congrès des Maires, la commune de Palaja s'est vu décerner le label « **Ville prudente** » – **3 cœurs**, récompensant son engagement constant en faveur de la sécurité et de la prévention routière.

Cette année, seules trois communes de l'Aude ont été distinguées parmi les 80 labellisées en Occitanie : Villesèquelande (2 cœurs), Sigean et Palaja (3 cœurs), soulignant ainsi la qualité des actions menées sur notre commune.

Après l'obtention du premier prix national **des Écharpes d'or en 2008**, Palaja est une nouvelle fois mise à l'honneur pour son implication au service de la sécurité de ses habitants.

Plusieurs projets sont d'ores et déjà programmés et financés pour 2026, dont la création de pistes cyclables.



La municipalité adresse ses sincères remerciements à toutes celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour notre sécurité, et tout particulièrement à notre service de police municipale.

Brigade de gendarmerie

Nombreux sont les habitants qui souhaitent être informés de l'avancée du projet de la future brigade de gendarmerie à Palaja. Voici les dernières informations à ce sujet.

La cession du terrain destiné à la construction de la brigade a été validée par le conseil municipal. Le projet est porté par le bailleur **Habitat Audois**.

Le permis de construire de la gendarmerie a été délivré le **1er septembre 2025**.

Le ministre de l'Intérieur ainsi que le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude ont confirmé l'affectation de huit gendarmes à Palaja en 2026. Un appel à candidatures a d'ores et déjà été lancé auprès des gendarmes volontaires pour rejoindre la future brigade.

Habitat Audois
1, PLACE SAINT-ÉTIENNE
CS 40021
11890 CARCASSONNE CEDEX
TÉL. : 04 68 10 32 50

BÉNÉFICIAIRE	HABITAT AUDOIS
PERMIS DE CONSTRUIRE N°	PC01127224D0030
DATE DE DÉLIVRANCE	01/09/2025 Construction d'une gendarmerie et de 10 logements individuels
ARCHITECTE	SARL Françoise FERRIE
MAIRIE	PALAJA
SUPERFICIE TERRAIN	34 277 m²
SURFACE PLANCHER	1 157 m² créée
HAUTEUR AU SOL	192,86
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE	01/09/2025

PLANCHER INTERDIT AU PUBLIC

Dans l'attente de l'achèvement des travaux, une solution transitoire sera mise en place avec l'installation temporaire de la gendarmerie dans le club-house VTT, situé au cœur du village.

De légers aménagements, demandés par la gendarmerie, débiteront début 2026 ; les devis correspondants ont été validés par la municipalité.

Centre médicale

Voici un point d'étape sur l'avancée de ce dossier.

Lors du conseil municipal du 8 décembre, une procédure de modification simplifiée du PLU a été approuvée afin de créer, sur le terrain situé au-dessus de la mairie, une zone exclusivement dédiée aux professions médicales, paramédicales et à une pharmacie.

Le choix de l'architecte ainsi que du bureau d'études a également été validé.

Un kinésithérapeute a d'ores et déjà confirmé son installation prochaine sur ce site.

Par ailleurs, le permis de construire de la pharmacie a été délivré le 8 décembre.

Plusieurs autres professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, sont actuellement en négociations avancées avec la municipalité pour s'implanter sur ce site stratégique, situé au cœur du village, à proximité immédiate des commerces et de la mairie.

Colis de Noël



Les traditionnels colis de Noël destinés à nos seniors ont été distribués durant tout le mois de décembre.

Comme chaque année, ce sont les élus de la municipalité qui sont venus les remettre directement à domicile.

Cette édition met une nouvelle fois à l'honneur le local, avec des produits provenant de l'épicerie fine CHEZ JULIEN, et issus des villages alentour.

Médiathèque

Mercredi 28 janvier 2026 à 11h
Animation sur conte et marionnettes par Marion Calas.

Du 14 janvier au 18 février 2026.
Exposition M. Jean Sebastien
JALBEAU

Inscriptions au
04 68 79 85 73
bibliothequepalaja@wanadoo.fr



Exposition école

À l'occasion du vernissage de l'exposition « Palaj'Afrique », le jeudi 4 décembre à la médiathèque, les élèves de CM2 de Madame JULIA ont enchanté le public en lisant des contes africains et en interprétant une chanson africaine.



Une prestation très appréciée par les familles, venues nombreuses pour les écouter et admirer les œuvres exposées.

Inauguration nouvelle piste de padel

Samedi 13 décembre 2025, le président du tennis club Briollet Bernard Barrera, accompagné de son équipe, a inauguré la **troisième piste de padel**, venant enrichir l'offre de sports de raquette proposée sur la commune.

Ce nouvel équipement a été **entièrement financé par le budget participatif du Département**, pour un montant d'environ **50 000 €**.



Cette réalisation illustre une nouvelle fois le dynamisme et l'engagement des associations palajanaises, à l'image du club de tennis, en pleine semaine de « **La Magie de Noël du Tennis** », événement convivial et apprécié de tous.

Nouveau commerce à Palaja

Un nouveau restaurant au centre commercial Lo Moral !

La commune est heureuse d'annoncer l'arrivée d'un nouveau commerce au cœur du centre commercial Lo Moral : Le Comptoir de Georges, le bistro-gourmand ouvert par Loïc BELTRAND.

Au programme : pizzas sur place ou à emporter, burgers généreux, tapas à partager et une formule du midi idéale pour la pause déjeuner.



Horaires d'ouverture :

Du mardi au dimanche, de 9h à 22h (fermé le lundi).

Nous souhaitons la bienvenue à Loïc et à son équipe, et invitons chaleureusement les habitants à venir découvrir cette nouvelle adresse.

Noël des chats errants - Palachat

Pour offrir un beau Noël aux chats errants du village, Palachat lance sa collecte de Noël.

Chacun peut aider en apportant à la mairie de bonnes croquettes, ou par un don financier (déductible à 66 %).

Merci du fond du cœur pour votre générosité envers nos amis à 4 pattes.

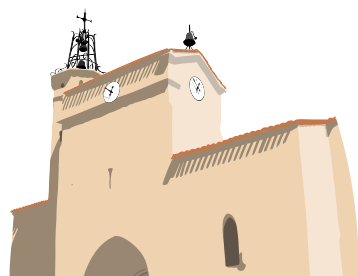
Patchlaja

Les adhérentes de l'Association Patchlaja remercient les visiteurs d'avoir participé au succès de leur exposition d'art textile qui s'est tenue du 14 au 19 novembre 2025, au profit de la sauvegarde de l'orgue de Palaja.



Messe

Dimanche 25 janvier 2026 à 9h15.
Église de Palaja



Remise chèque Téléthon

Cette année, **plus de 2 600 €** ont été collectés au profit du **Téléthon** grâce à la mobilisation de **quatre associations palajanaïses**.



La municipalité tient à remercier chaleureusement **le Moto Club, l'Âge d'Or, le Badminton et le VTT** pour leur engagement et leur générosité au service de cette noble cause.

Association culturelle

Nous avons le plaisir de vous annoncer la future conférence de l'Association Culturelle de PALAJA, construite en partenariat avec le service de la culture de la mairie de PALAJA.

Cette conférence nous permettra de mettre à l'honneur une figure palajanaïse en la personne de monsieur Bernard VAISSIERE, écrivain de son état.

A titre exceptionnel la conférence qu'il aura l'amabilité de faire à notre profit se déroulera dans les locaux de la médiathèque du village, le vendredi 9 janvier 2026 à l'heure habituelle de 18h30.

N'hésitez pas, venez nombreux profiter de ce moment de convivialité, l'entrée est libre et gratuite.



LA POESIE CONTEMPORAINE

Par Bernard VAISSIERE, Écrivain Palajonais

La poésie contemporaine est un style littéraire qui a émergé dans les années 50.

Elle présente des outils littéraires spécifiques que le conférencier se propose de nous détailler.

Il aime à définir les poètes contemporains comme ceux qui « laissent leur encre imprégner les mots d'une sensibilité unique, rendant le récit de chacun, singulier dans son territoire, son climat et ses traversées ».



Association Culturelle - 11570 PALAJA
Vendredi 9 JANVIER 2026 à 18 Heures 30

Médiathèque de PALAJA (ancienne mairie)

Entrée libre et gratuite

Âge d'or Palajonais

Programme JANVIER / FEVRIER 2026

- **Mardi 6 janvier**
CONCOURS DE BELOTE à 14h30
- **Jeudi 8 janvier**
LOTO MENSUEL à 14h30
CONSEIL D'ADMINISTRATION à 17h30
- **Dimanche 11 janvier**
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Salle polyvalente à 11h30



**LE CONCOURS DE
BELOTE AU PROFIT DU
TELETHON A RAPPORTE
350 €.**

**MERCI A TOUS LES
PARTICIPANTS.**

Le verre de l'amitié clôturera l'assemblée, puis un repas sera servi par un traiteur.

Menu

Apéritif

et ses amuses bouche

Duo de saumon

*(Mesclum, saumon fumé et
tartare de saumon)*

Dos de loup

sauce écrevisse

Trou normand

Carré de veau

sauce morilles

Légumes d'accompagnement

Plateau de fromages

**Sablé vanille caramel et noix
de pécan**

Vins,

blanc, rosé et rouge

Café et blanquette

(avec modération)

**Le Duo « CACTUS »
animera le repas.**

La participation au repas est fixée à 36 € par personne pour les adhérents et 40 € pour les non adhérents, **à régler impérativement à l'inscription par chèque à l'ordre de « Age d'Or Palajonais » avec un délai de rigueur le 6 janvier 2026.**

**Toute inscription non
réglée à cette date ne
pourra être prise en
considération.**



**Vous pouvez dès à présent
demander votre carte
d'adhérent. Cotisation
annuelle par personne : 12 €**

**L'AGE D'OR vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle
année.**



Mairie de Palaja

 Hôtel de Ville, 11570 Palaja

 04 68 79 62 15

 mairie@mairie-palaja.fr

 www.mairie-palaja.fr

 Ville de Palaja

